Orléans le 26 mai 2020,

Sur le plan sanitaire, aucun nouveau cas n'est signalé.

En termes d'effectifs, le présentiel passé à 45% la semaine dernière reste sensiblement dans les mêmes eaux à 46,5% dès ce lundi. Au niveau national, le présentiel avoisine les 47%.
Le Drfip a demandé aux chefs de service de lui transmettre des propositions visant à accroître ce présentiel.
Le télétravail plafonne à 20% dans l'attente d'arrivée de nouveaux matériels et du redéploiement entre certains agents au regard des nouveaux PRA. Le retour en présentiel de certains agents devra faciliter la rotation entre les collègues.
Les conventions de télétravail ne sont pas remises en cause. Seuls les « récents » télétravailleurs liés à cette pandémie pourront être amenés à revenir en présentiel en harmonie avec les nouveaux PRA.
De nouvelles attributions de matériel devraient être effectives durant la première quizaine de juin suite à une livraison nationale tant espérée.
A chaque changement de télétravailleur, tout matériel informatique doit être reconditionné avec modifications des mots clés selon les consignes strictes du service informatique de la Centrale (SSI – Service des Systèmes d'Information). Aucun matériel stocké sous forme de pool ne peut être envisagé pour le moment même si cela apporterait de la souplesse dans le redéploiement entre les collègues en termes de rotation.
La priorité de la redistribution de PC portables sera donnée aux personnes fragiles et aux agents ayant émis la volonté de reprendre une activité alors même qu'ils sont dans l'impossibilité de revenir en présentiel.
Une réflexion est demandée aux chefs de service pour se projeter dans une possible configuration des agents avec un maintien partiel de télétravail à la rentrée de septembre.
Nous rappelons que les retours en présentiel pour les agents à la fois en santé fragile ou en contact avec les agents aidant des personnes âgées seront toujours appréciés par le Médecin de Prévention.

Suite au message RH, la prise en charge des frais de repas s'arrête au 20 mai inclus.

Suite à la réception d'un mail mardi soir très tard en provenance du Directeur général, une mauvaise surprise nous attendait.
Lors de l'audio nationale du 20 mai, le Directeur général affirme, sans aucune concertation, que le pont de l'Ascension ne peut être consommé sur un jour de congé mais uniquement sur l'ASA ministérielle.
Suite à échange constructif lors de l'audio loirétaine du 18 mai, un accord intersyndical avec le Drfip avait pourtant abouti à remplacer l'autorisation d'absence ministérielle prévue pour le pont naturel de l'Ascension, par une journée de congé ou RTT afin de diminuer le prélèvement lié à l'ordonnance « Dussopt ». Certains autres directeurs départementaux avaient également accueilli favorablement cette demande des syndicats et communiqué dans ce sens.

Notre organisation nationale ayant échangé le 20 mai avec le DG reviendra à la prochaine audio nationale sur cette décision ubuesque, sans aucune concertation. On peut donc relever le haut niveau de dialogue social de ce Directeur général.

Dans la même veine de pseudo dialogue avec la Direction générale, l'ordonnance sur les congés diffusée le 29 avril dernier, devait faire l'objet de clarifications. Silence radio de la DG !
M. Dalles précise que la circulaire locale afférente à ce dispositif sera fondée sur une harmonisation départementale avec une position claire de la Direction y compris en l'absence de clairfication de la DG. Toujours selon le Directeur, l'objectif ne vise pas à exacerber les tensions avec l'application de cette ordonnance, même si de notre point de vue, sa mise en œuvre risque de nourrir une réelle injustice puisqu'aucun agent n'a choisi de rester confiné et placé en autorisation d'absence. Nous émettons le vœu que le dialogue social galvaudé à la Direction générale ne revêtira pas la même configuration dans le Loiret.
Concernant les justificatifs en termes de fermeture d'école ou de crèche, le Directeur précise que le formalisme des documents n'est pas énoncé comme un principe intangible.

L'application Aloa sera ouverte le 2 juin. D'ores et déjà, comme nous l'avons souligné dans nos précédents compte-rendus, les agents sont invités à réfléchir rapidement à leurs vœux en fonction des résultats des mutations nationales. En effet, le délai de saisie dans Aloa risque de ne durer qu'une dizaine de jours à compter du 2 juin.
Cette application n'est pas accessible du domicile des agents. Un message d'alerte sur Ulysse45 devra apparaître dans ce sens. D'autre part, les chefs de service seront invités à les contacter afin de les aider à renseigner leur fiche de vœux locaux.

Un message des RH en date du 20 mai a été transmis aux chefs de service afin de prendre en compte l'écrètement mensuel ou journalier qu'auront subi les agents ayant travaillé en présentiel durant la période de pandémie au-delà du temps réglemetaire. Le service RH est en train d'effectuer les régularisations selon les consignes dictées par la Centrale.

Un débat s'est ouvert largement sur les perspectives du télétravail à un horizon de plus ou moins moyen terme. M. Dalles estime qu'une réflexion devrait s'engager auprès de la Direction générale afin d'une part de tirer le bilan de la pandémie sur ce point, et d'autre part d'estimer les évolutions réalisables dans les méthodes de travail voir de management.
Nous sommes d'accord sur un point précis, à savoir qu'un développement doit s'opérer autant dans l'intérêt des services, notamment en cas de crise similaire, que dans le strict souhait des agents.
Inciter oui, forcer non. Le présentiel apporte du lien social qu'il ne faut pas éluder d'un revers de main. De plus, le télétravail ne peut être interprété par les encadrants comme une perte de maîtrise managériale. M. Dalles souhaite analyser avec les chefs de service le bilan que ces derniers devront avoir entrepris avec chacun des agents sous leur responsabilité. Viser 30% de télétravail ne constitue pas une fin en soi mais un objectif louable s'il est correctement organisé. La philosophie du télétravail pourra alors relayer la contrainte imposée et légitime de la crise sanitaire qui n'est pas encore achevée.